

Procès-verbal du Conseil municipal du lundi 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 09 décembre 2025

Nombre de conseillers en fonction : 10

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Nathalie BERNARD ; Gérard CHEVRIER ; Jean-Luc FAUCON ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absent excusé : Marc GASSER donne procuration à Norbert PERRIN.

Absente : Laure BOUDON.

La séance est ouverte à 18h45. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Christian BERNARD est désigné secrétaire de séance.

Jean-Luc FAUCON arrive à 18h47.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 novembre 2025.

Le Maire explique que les deux délibérations sur les redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif ne seront pas au vote car il manque des informations.

1. Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030

Monsieur le Maire donne la parole à Monique ALLÈGRE qui explique que la convention précédente arrive à échéance et qu'il faut la renouveler pour 5 ans.

Pour cela chaque commune membres de la CCEPPG doit procéder au vote et la c'est la communauté de commune qui va signer la convention avec la CAF et la MSA du département de la Drôme et du Vaucluse. Cette convention vise à développer et améliorer les domaines liés à la petite enfance notamment le réseau des parents, l'enfance jeunesse, les logements sociaux...

Le prochain lieu d'accueil des manifestations de la petite enfance sera sur la commune de Colonzelle. Le Maire précise que cela peut évoluer après les élections municipales.

VOTE : 8+1 p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2. Approbation des statuts du futur Syndicat de l'Union Drômoise pour l'Eau et l'Assainissement – SUDEA

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat d'Adduction en Eau de Valaurie-Roussas s'élargit avec les communes de Chantemerle-lès-Grignan, Malataverne et Réauville à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cet élargissement aura pour conséquence de changer de nom et il s'appellera Syndicat de l'Union Drômoise pour l'Eau et l'Assainissement puisqu'il gérera l'eau et l'assainissement de chaque commune.

Le Maire relit les statuts en rappelant que le siège sera à la commune de Roussas et que la gouvernance sera assurée par des délégués élus représentants chaque commune. Le nombre de délégués sera de deux titulaires et deux suppléants sauf Malataverne qui aura 5 délégués.

Ensuite, les délégués élus éliront un (e) président(e) et un(e) vice-président(e). La durée de la présidence est alignée sur celle du mandat municipal.

Les agents communaux travailleront pour le SUDEA sous prestations. Actuellement les agents se rencontrent pour visiter les installations de chaque commune ce qui permettra d'instaurer une astreinte sur l'ensemble du territoire.

A partir de janvier 2026, les administrés devront contacter le SUDEA à Roussas pour toutes réclamations ou questionnement. La commune gérera uniquement la relève des compteurs une fois par an.

Les tarifs seront harmonisés sur 10 ans afin que tout le territoire paye le même tarif en eau et assainissement.

Les travaux entrepris par les communes seront poursuivis par le SUDEA.

VOTE : 8+1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

3. Désignation des représentants de la commune pour la gouvernance du Syndicat de l'Union Drômoise pour l'Eau et l'Assainissement entre les communes de Roussas, Valaurie, Chantemerle-lès-Grignan, Réauville et Malataverne

Le Maire explique que pour la gouvernance du syndicat, il convient de nommer deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour représenter la commune de REAUVILLE, à compter du 1er janvier 2026.

Pour les représentants titulaires, le Maire et Gérard CHEVRIER se proposent.

Pour les représentants suppléants, Jean-Luc FAUCON et Lauriane MOINE se proposent.

VOTE : 8+1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

4. Décision modificative n°3 – Budget de la commune 2025 - M57

Monique ALLEGRE propose d'ajuster les crédits prévus au budget primitif de la commune.

Il s'agit d'effectuer les virements de crédits nécessaires dont le détail figure ci-dessous, pour le fonctionnement dépenses d'un montant équilibré à zéro euro et pareil pour l'investissement recettes équilibré à zéro euro :

	DEPENSES				RECETTES		
	COMPTE	Libellé	MONTANT		COMPTE	Libellé	MONTANT
FONCTIONNEMENT	681	Amortissement Charges fonctionnement	1 355.84 €	INVESTISSEMENT	2802	Amortissement Document urbanisme	0.06 €
	6218	Autres personnel extérieur	295.00 €		28041411	Amortissement Subv bien mobilier	5.18 €
	6068	Autres matières et fournitures	- 1 650,84 €		2804182	Amortissement Autres org public	1 350.60 €
					13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	- 1 355,84 €
	TOTAL		0 €		TOTAL		0 €

VOTE : 8+1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

POINTS DIVERS :

Elections municipales :

Le Maire rappelle que les dossier de candidature doivent être déposés au plus tard le jeudi 26 février 2026.

Les élections se dérouleront dans la mairie actuelle comme auparavant.

Le Maire précise qu'actuellement une liste est en train de se constituer.

Vœux de la municipalité 2026 :

Les vœux de la municipalité se dérouleront le vendredi 16 janvier 2026 à 18h30 à la salle polyvalente Longare. Le Maire fera une rétrospective de ce qui a été fait l'année précédente.

Jardin communaux :

Des administrés dont leur terrain jouxte les jardins communaux ont demandés à la commune d'édifier un poteau de soutènement pour leur muret sur le domaine communal car le terrain a tendance à glisser vers les jardins communaux.

Le Maire les a autorisés par l'arrêté n°113-12-2025 du 1^{er} décembre 2025.

Fête de Noël :

La fête de Noël du vendredi 19 décembre est prévue à la place Roche avec vin chaud, papillotes et clémentines. La société vin et marée ne peut pas être présente mais propose la vente d'huîtres si la commune le souhaite. Le Maire demande si l'association Du bourg souhaite gérer cette vente.

Il précise aussi que selon la météo, la fête se déroulera à la salle polyvalente.

Tour de France cycliste féminin 2026 :

Celui-ci passera par notre commune le 7 août 2026. La commune va participer à une réunion pour la préparation du tour de France le 03 mars 2026 à 9h à Valence.

Interview :

Monsieur le Maire explique qu'aujourd'hui, il a été interviewé par Marion DUPONT, journaliste de rock

métal, car elle prépare un article sur Albert ROCHE et le groupe SABATON. Ce groupe sera en concert le 17 juin 2026 à Nîmes.

Vœux 2026 :

Monsieur VALAYER de l'association des combattants de – 20 ans a transmis ses vœux à la commune. Il a offert au secrétariat une boîte de chocolat.

Tour de table :

Patrice PRAVE dit que les plans à la sablière ont été enlevés par Marc, agent technique.

Gérard CHEVRIER explique que pour le réaménagement de la mairie actuelle en salle de classe, il faut monter un dossier d'accessibilité et de sécurité (SDIS). Ce dossier devra être présenté en commission de contrôle. Il propose les services de monsieur Denis HUGUES qui a fait une proposition à 4 220 € TTC.

Il précise qu'il faudra compter environ 2 à 3 mois de travaux. Il est prévu que les élèves fassent la rentrée 2026-2027 dans cette nouvelle classe.

Concernant les restauratrices de Chez Paulette voyage, elles demandent d'aménager les pièces du haut face à la bibliothèque pour pouvoir accueillir des saisonniers afin qu'ils tiennent l'épicerie avec une plus grande amplitude d'ouverture.

Pour cela, le coût des travaux est estimé à 10 000 € non subventionnable. Il faut reprendre l'électricité, la plomberie, changer les portes et fenêtres. Le Maire propose de fixer un loyer pour la location de ce logements. Il serait disponible à partir d'avril 2026.

Vente immeuble Vigne (Au p'tit bonheur) :

Le Maire rappelle qu'une personne était intéressée pour acquérir ce bien mais a finalement dû renoncer car la propriétaire du fonds de commerce a fixé des conditions qui ne lui convenait pas.

La commune a reçu un courrier en recommandé de l'avocat de la locataire.

Actuellement, trois options peuvent être envisagées :

- ne prendre aucune décision jusqu'en 2029,
- on fait des travaux de restauration et la commune peut fixer un nouveau montant de loyer,
- procéder à une éviction.

L'objectif de la commune est de garder ce commerce actuellement. Pour le moment, le bâtiment reste à la vente. A voir si en 2026, il y aura une augmentation du loyer.

Le Maire est toujours dans l'attente de son attestation d'assurance à jour.

Christian BERNARD explique que l'Association des Parents d'Elève a renouvelé son bureau et attend de l'ancienne présidente les documents nécessaires pour pouvoir reprendre pleinement le fonctionnement de l'APE. Il reste à leur disposition notamment pour préparer l'assemblée extraordinaire.

Lauriane MOINE attend encore une réponse de la commune de Chomérac sur la vidéoprotection.

Norbert PERRIN précise que l'isolation en paille des murs intérieurs a commencé. Les menuiseries seront posées à partir du 17 décembre par l'entreprise BOISSIER. Les portes intérieures sont en place pour que le plaquiste puisse commencer les cloisons. Jean-Luc FAUCON rappelle qu'il va apporter de l'argile pour faire des essais.

La subvention bois d'un montant de 29 000 € et les 15 000 € de la région vont être validés prochainement.

Le fond vert va verser 60 000 €.

Il demande à ce que la commission des finances prévoit une réunion en début d'année pour préparer le budget 2026 de la commune.

Commission Communale des Impôts Directs :

Celle-ci va se dérouler le jeudi 26 février 2026 en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

QUESTION DU PUBLIC :

Projet construction habitation face à l'espace DUBOURG : Si les constructions se font sur des espaces verts, est-ce qu'il y a des subventions ?

Réponse : pour le moment les terrains appartiennent à des propriétaires privés.

Dans le dernier PLU, il y a une zone à urbaniser et c'est le seul lieu pour accueillir des nouvelles habitations car il faut au minimum 2 hectares. Les communes peuvent construire sur 1 hectare.

Christian BERNARD,
Secrétaire de séance

